

PLU

Plan Local d'Urbanisme

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

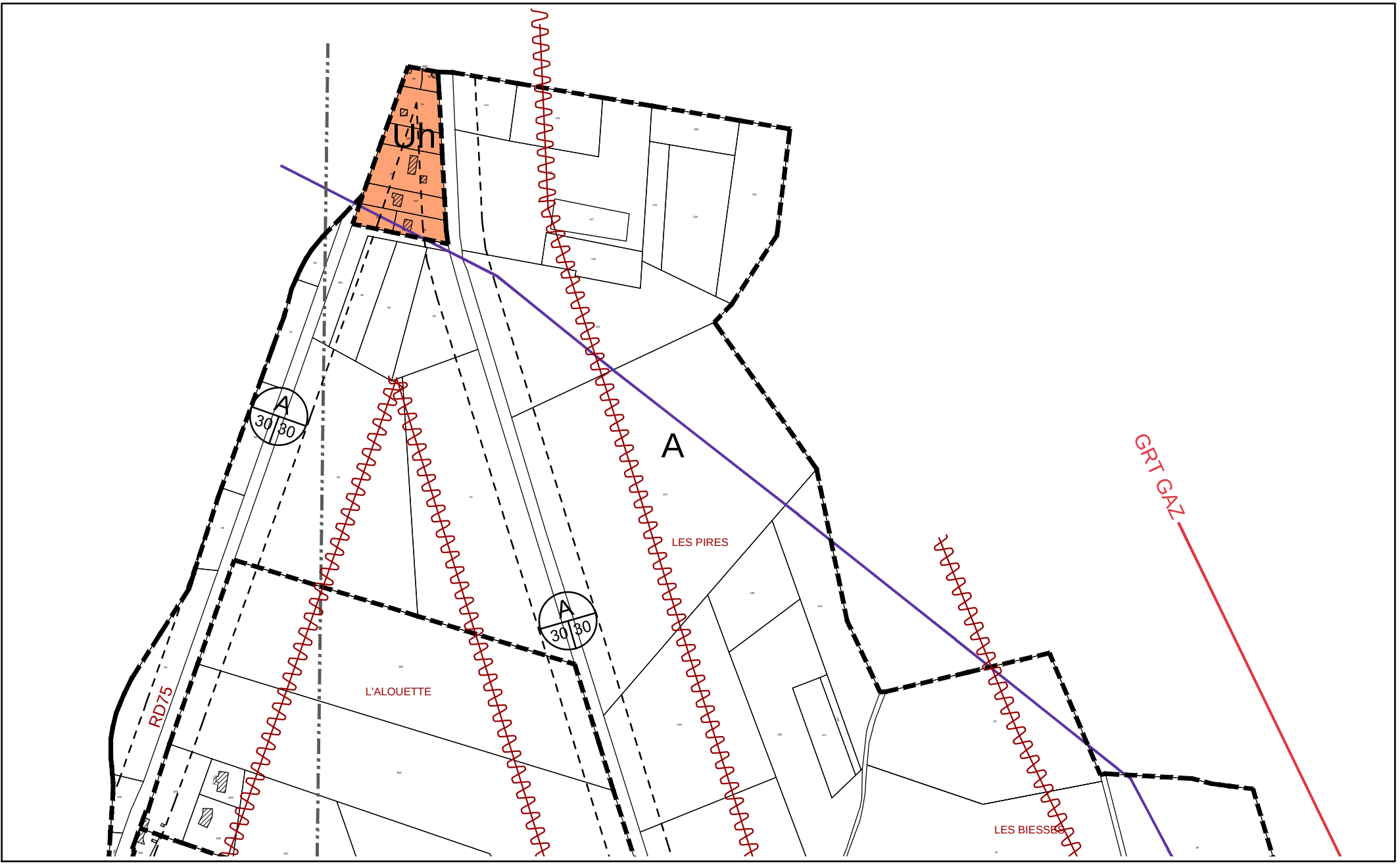
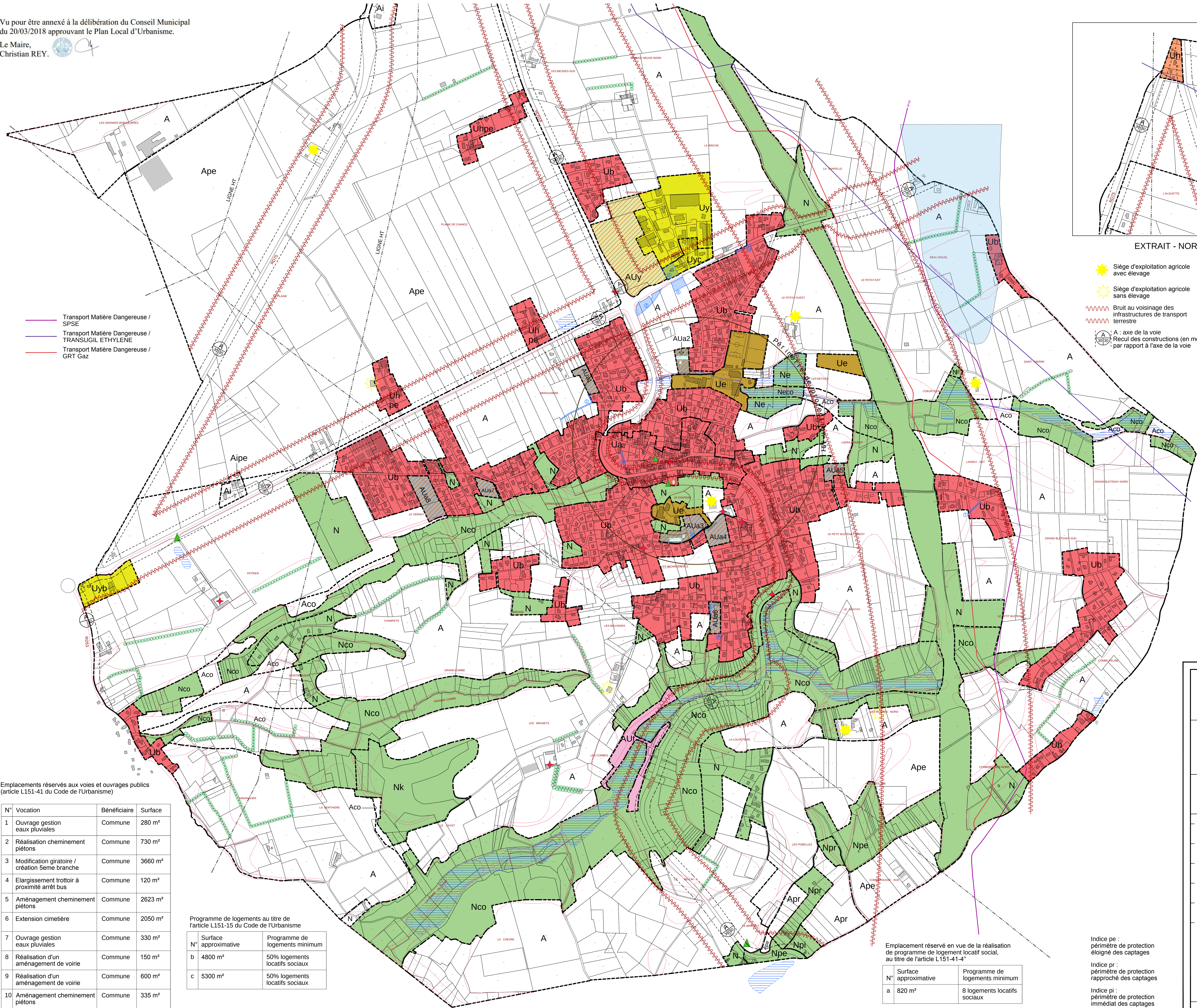


00_piece4_2 Plan de Zonage

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 20/03/2018
approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire,
Christian REY.





EXTRAIT - NORD DE LA COMMUNE - ECHELLE 1:5000

- Siège d'exploitation agricole avec élevage
- Siège d'exploitation agricole sans élevage
- Bruit au voisinage des infrastructures de transport terrestre
- A : axe de la voie
- Recul des constructions (en mètres) par rapport à l'axe de la voie
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur défini au titre de l'article L151-15 / affectation d'un pourcentage de logements locatifs sociaux (LLS)
- Secteur défini au titre de l'article L151-41-4* Emplacement réservé pour réalisation de logements locatifs sociaux (LLS)
- Zone humide
- Emplacement Réserve
- Zones Ua / Ub / Uh - Zones urbaines mixtes à dominante d'habitat
- Zone Ue - équipements publics
- Zone Uy / Uyb / Uyc - Zones économiques
- Zone AUa - Zone à urbaniser à dominante d'habitat
- Zone AUy - Zone à urbaniser à vocation économique
- Zone AUT - Zone destinée à la réalisation d'une base de loisirs
- Zone A - Zone agricole
- Zone N - Zone naturelle et forestière
- Zone C du PEB
- Haies repérées au titre du L151-19
- Arbres repérés au titre du L151-19
- Bâtiments repérés au titre du L151-19

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics
(article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Ouvrage gestion eaux pluviales	Commune	280 m²
2	Réalisation cheminement piétons	Commune	730 m²
3	Modification giratoire / création 5ème branche	Commune	3660 m²
4	Elargissement trottoir à proximité arrêt bus	Commune	120 m²
5	Aménagement cheminement piétons	Commune	2623 m²
6	Extension cimetière	Commune	2050 m²
7	Ouvrage gestion eaux pluviales	Commune	330 m²
8	Réalisation d'un aménagement de voirie	Commune	150 m²
9	Réalisation d'un aménagement de voirie	Commune	600 m²
10	Aménagement cheminement piétons	Commune	335 m²

N°	Surface approximative	Programme de logements minimum
b	4800 m²	50% logements locatifs sociaux
c	5300 m²	50% logements locatifs sociaux

N°	Surface approximative	Programme de logements minimum
a	820 m²	8 logements locatifs sociaux

Indice pe :
périmètre de protection éloigné des captages

Indice pr :
périmètre de protection rapproché des captages

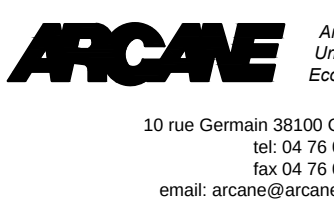
Indice pl :
périmètre de protection immédiat des captages

Plan Local d'Urbanisme
Commune de DIEMOZ
REGLEMENT GRAPHIQUE



Commune de DIEMOZ

Place Henri Bousson
38790 DIEMOZ
Tél. 04 72 70 86 28 Fax. 04 78 96 28 84



Bureaux d'études
Environnement : ENVIRIDE
30 avenue 501 Lander - 38790 VIEVARE
Tél. 04 76 67 27 27
Fax 04 76 67 27 28
email: arc@arcaparc.com

PHASE : APPROBATION

REGLEMENT /
DOCUMENT GRAPHIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
d'Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

En date du

Le Maire

4.2

1/5000